

# BIOSÉCURITÉ

## ALERTE VIGILANCE !

Interception de scarabées rhinocéros dans les secteurs de Tontouta, Tamoia et Tomo



© Sylvie Cazères, IAC

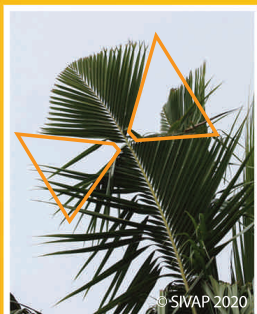
Rhinoceros du cocotier (*Oryctes rhinoceros*)

Taille adulte 3 à 6 cm

Symptômes sur les cocotiers, qui avec les palmiers, sont l'aliment principal des adultes.



Trous d'accès sur la base des palmes.



Découpe caractéristique des palmes.



Larves en développement dans les débris des végétaux.

### AGISSEZ

**Ce scarabée peut tuer les cocotiers et les palmiers !**

- ✓ En alertant les inspecteurs de la biosécurité
- ✓ En vous informant des risques sanitaires
- ✓ En sensibilisant votre entourage



GOUVERNEMENT DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE

# BIOSÉCURITÉ

Arrêté n°2019-2289/GNC du 29 octobre 2019 relatif aux mesures obligatoires de surveillance, de lutte et de prévention mises en œuvre pour éradiquer les scarabées *Oryctes rhinoceros* et son avenant n°2020-897/GNC du 30 juin 2020 :

Entreposage et destruction des déchets du secteur de Tontouta (collecte municipale bimestrielle).



Interdiction de **déplacer** hors des zones infestées **cocotiers, palmiers et tous déchets verts.**

**Détruire** dans les zones infestées **les déchets verts, fumiers et composts.**

**Piège à Oryctes :**

Seau (20L) + couvercle avec trous + débris de cocotiers + substance attractive.

**Relevé par un agent du SIVAP ou un agent habilité toutes les semaines.**

## QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UN ORYCTES ?

- ✓ Essayez de l'attraper sans le tuer
- ✓ Mettez le dans une boîte hermétique
- ✓ Prenez des photos et envoyez-les à [davar.sivap-pv@gouv.nc](mailto:davar.sivap-pv@gouv.nc)
- ✓ Appelez le **SIVAP**



**SIVAP TONTOUTA** (section inspection voie aérienne - 7 jrs/7) :

+687 77 19 34 ou +687 73 32 66 ou +687 35 12 69

**SIVAP PAÏTA** (section protection des végétaux) :

+687 24 37 45

Lot n°37 lotissement KSI – Païta / BP M2 98 849 - Nouméa Cedex



GOUVERNEMENT DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE